

Présents : 6
Représenté : 2
Absents : 1
Votants : 6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°23/2026

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt six le 05 juin à 17 h le conseil municipal de TOX., dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Jules-François DURASTANTI

Date de la convocation du conseil municipal : 28 mai 2026

Secrétaire de séance : Alice NASICA

Sont présents : Jules-François DURASTANTI, Bernard FILIPPI, Carine VANGIONI

Sont Représentés : Celine MELIN, Lena MOUTET-BERENI, Jean-Charles FERRI

Sont absents : Vincent CALENDINI

**Objet de la
délibération :**

**Autorisation de
réhabilitation du chemin
communal**

Le Conseil Municipal de la commune de TOX;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réhabiliter l'ancien chemin communal situé au lieu-dit « Chemin de service » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communal du projet en matière d'accessibilité, de prévention des incendies et de préservation des espaces ruraux ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- d'approuver le projet de réhabilitation du chemin communal ;
- d'autoriser Monsieur / Madame le Maire à solliciter les subventions nécessaires ;
- d'autoriser le lancement des études et travaux correspondants.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003289-20260605-08062623-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026
Publication : 08/06/2026

